

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Direction
du Personnel.

Bureau
des Officiers de Marine.

Paris, le 12 septembre 1844.

Monsieur, sur
le compte qui m'a été rendu des examens subis par
M. Boudhuire, Jean Louis
votre fils; et sur la proposition du Jury d'admission,
j'ai nommé ce jeune homme Elève à l'Ecole navale, sous
le n° 2. de la promotion. Je vous prie de le faire
conduire à Brest, où il devra être rendu le 1^{er} octobre,
pour être soumis à la visite du Conseil de santé du port
avant son embarquement sur le vaisseau le Borda.

Je crois devoir vous prévenir que, par suite d'une
disposition récente, et en vue d'établir de l'uniformité dans
la tenue des Elèves, les divers articles dont se compose le
trousseau devront, à l'avenir, être commandés chez les
fournisseurs qui ont été adoptés par l'Ecole navale. Le
Conseil d'administration a traité avec ces fournisseurs à des
prix modérés, et les familles peuvent être assurées que leurs
intérêts ont été soigneusement ménagés.

Il a été également décidé, en dernier lieu, que chaque
Elève sera tenu de verser, à l'avance, et pour chaque
année, à la caisse de l'Ecole navale, une somme de 30 francs
pour les fournitures de papier, plumes, crayons et autres
articles de même espèce nécessaires pour les études. Les familles
trouveront encore dans cette mesure une preuve de la sollicitude
de l'Administration à l'égard des Elèves.

M. Boudhuire, négociant
rue Mercière n° 24 à Lyon.

Ex Monsieur
Boudhuire, négociant,
rue Mercure n° 24
à Lyon

